



Municipalité de
Notre-Dame-des-Neiges

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste
Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 4K0

AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 494 pour l'immeuble suivant :

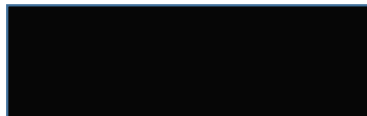
- Un bâtiment résidentiel sis sur le lot désigné comme étant le numéro 0431-83-9987 du cadastre du Québec, situé au 10, 2^e rang centre, Notre-Dame-des-Neiges, G0L 4K0

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges sera saisi de la demande lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 24 août à 19h00. Cette réunion est ouverte au public.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

- Monsieur Dany Larrivée, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité
- dg@notredamedesneiges.qc.ca
- (418)851-3009 poste 2

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, ce 16 juillet 2026



Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier